

Appel à textes

Numéro spécial pour la Revue d'Economie Régionale et Urbaine

« Les tiers-lieux et le développement territorial »

Editeurs invités : Fabien Nadou (EM Normandie Business School, Métis Lab et UMR CITERES 7324), Christophe Demazière (Université de Tours, UMR CITERES 7324) et Guy Baudelle (Université de Rennes 2, UMR ESO 6590)

Argumentaire

La diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication au début des années 2000 a contribué à l'apparition de nouvelles formes d'espaces qualifiés de « tiers-lieux » (Burret, 2015). Le gouvernement français a récemment encouragé leur développement en vue de dynamiser les territoires : plan de 110 millions d'euros sur trois ans pour déployer ces espaces de travail partagé où se mêlent « fabrication » et « réseau d'échanges » (2018) ; rapport de la mission « Coworking : Territoires, Travail, Numérique » au Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la cohésion des territoires (2019) ; plan de relance en faveur des territoires encourageant le développement de 500 « manufactures de proximité » pour recréer du lien local par la mutualisation des coûts entre acteurs économiques d'un même territoire (2020).

Les tiers-lieux évoquent en effet échanges, socialisation, communication et interactions au sens de Simmel (1981), susceptibles de faire émerger une « communauté » basée sur des liens de complicité intellectuelle, sans qu'il y ait pour autant une similarité complète entre les membres (Oldenburg, 1989). Leur diversité et leur évolutivité en termes d'activités, de localisation, de taille ou de forme juridique en font des objets aussi difficiles à appréhender qu'intéressants à étudier (Liefoghe, 2018). Une classification bien établie distingue des tiers-lieux *d'activité* dits espaces de coworking, à la fois lieux de travail, de collaboration et de communautés ; des tiers-lieux *d'innovation* favorisant le partage de matériels et d'expérience, tels les FabLab et les LivingLab ; des tiers-lieux *culturels* promouvant l'expérimentation, la mise en scène et la coproduction des savoirs et des cultures ; des tiers-lieux *sociaux* tournés vers la promotion de la participation citoyenne, de la transition démocratique et de l'économie sociale et solidaire ; et enfin des tiers-lieux *publics de service* et d'innovation mis en place à l'initiative des collectivités territoriales pour redynamiser certains territoires délaissés par les services publics et privés (Besson, 2019).

D'après la mission «Travailler autrement» (2018), les tiers-lieux se concentrent en grande majorité au cœur des villes, siège d'une culture numérique (Anderson,2012). Le territoire métropolitain, avec ses sites de production et de recherche, sa densité, sa diversité sociale et ses multiples aménités, produirait une série d'externalités essentielles au fonctionnement et à l'attractivité des tiers-lieux (Moriset, 2014). Mais la création de tiers-lieux résulte aussi parfois de simples opportunités de (re)valorisation immobilière dans le cadre de réhabilitations de friches industrielles ou de bâtiments publics, notamment en dehors des grands centres urbains qui n'accueillent qu'environ la moitié des tiers-lieux selon « France Tiers-lieux ». Les collectivités territoriales peuvent y voir un levier de développement économique, tant les espaces de coworking seraient la figure montante du

développement territorial, justifiant l'appui de la politique d'aménagement urbain local (Leducq et al., 2019).

L'objet de ce numéro spécial est d'examiner **les tiers-lieux comme enjeu de développement territorial**. Depuis plusieurs années, des politiques d'aménagement soutiennent leur création ou leur fonctionnement dans de nombreux territoires, des métropoles aux espaces ruraux, pour favoriser innovations et dynamiques d'apprentissage collectif (programmes nationaux, aides régionales, réhabilitations locales...). L'engouement ne cesse de croître, la crise sanitaire de la Covid-19 ayant accéléré le télétravail et la recomposition des espaces de travail.

Ce double processus de diffusion des tiers-lieux et de soutien public soulève pour la science régionale plusieurs questions sur le plan théorique et empirique que ce numéro ambitionne d'explorer sous quatre angles :

1/ l'impact des tiers-lieux sur la (re)dynamisation territoriale

2/ les politiques publiques d'appui aux tiers-lieux dans les différents types de territoires

3/ les modèles économiques, les relations entre parties prenantes et les enjeux de gouvernance

4/ les proximités et l'articulation des échelles territoriales

Ces axes de questionnement ne sont pas exhaustifs pour aborder les questions de développement territorial posées par l'expansion des tiers-lieux et des politiques d'aménagement associées.

L'appel à texte est ouvert aussi bien à des propositions conceptuelles qu'à des travaux empiriques.

Modalités de réponse :

- Envoi d'une **proposition** incluant titre, auteur(e)(s), problématique, méthodologie, principaux résultats et bibliographie indicative (800 mots et 10 références maximum)
- Sur cette base, **pré-sélection** des propositions retenues pour soumission d'article
- **Evaluation** en double aveugle des articles soumis

Les résumés sont à envoyer aux adresses suivantes : fnadou@em-normandie.fr; christophe.demaziere@univ-tours.fr; guy.baudelle@univ-rennes2.fr

Calendrier prévisionnel :

- Réception des intentions : 20 juillet 2021
- Réponses aux auteurs (acceptation/refus) : 5 septembre 2021
- Envoi des textes complets des propositions sélectionnées : 15 novembre 2021
- Retour des premières évaluations : 15 janvier 2022
- Réponses des auteurs et version 2 des textes : 1^{er} mars 2022
- Retour des 2^e évaluations : 15 avril 2022
- Version finales des textes retenus : 1^{er} juin 2022
- Publication : 4^e trimestre 2022